

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Anancy du 19 décembre 2024 arrêtant l'élaboration du PLU HMB.  
La Présidente,  
Frédérique LARDET.

**PROCÉDURES**

Élaboration du PLU-HMB arrêtée le

ECHELLE 1:5000	PROCÉDURES		
	Modification	Modification simplifiée	Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023



**Mixité sociale**

- Secteur B1. 40% de logements de type PLUSPLUSPLAI
- Secteur B2. 30% de logements de type BRS
- Secteur B3. 50% de logements sociaux pérennes de type PLUSPLUSPLAIBRS  
Pour toute création de logements, y compris en réhabilitation
- Secteur B4. 40% de logements sociaux pérennes de type PLUSPLUSPLAIBRS  
Pour toute création de logements, y compris en réhabilitation
- Secteur B5. 40% de logements sociaux pérennes de type PLUSPLUSPLAIBRS  
Pour toute création de logements, y compris en réhabilitation
- Secteur B6. 30% de logements sociaux pérennes de type PLUSPLUSPLAIBRS  
Pour toute création de logements, y compris en réhabilitation
- Secteur B7. 30% de logements sociaux pérennes de type PLUSPLUSPLAIBRS  
Pour toute création de logements, y compris en réhabilitation
- Secteur B8. 30% de logements sociaux pérennes de type PLUSPLUSPLAIBRS  
Pour toute création de logements, y compris en réhabilitation
- Secteur B9. 30% de logements sociaux pérennes de type PLUSPLUSPLAIBRS  
Uniquement pour la création de logements par conversion

**Zonage**

Limites de zones

**Bâti**

- bâti dur
- bâti léger

